

Notice descriptive	
<b>Titre</b>	Arrêté du 31 décembre 2015 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 9 février 2015 relatif à l'agrement des modalités de prise en compte des fenêtres parietodynamiques dans la réglementation thermique pour les bâtiments existants (JORF no 0013 du 16 janvier 2016)
<b>Numéro NOR</b>	ETLL1528813A
<b>Ministère</b>	Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie - Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
<b>Thématique de document</b>	Logement et construction
<b>Type de document</b>	Arrêté
<b>Date de signature</b>	31-12-2015
<b>Date de publication</b>	25-02-2016
<b>Document</b>	met_20160003_0000_0005.pdf